



# IMPRIM'VERT®

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION



1



### ÉLIMINATION CONFORME DES DÉCHETS DANGEREUX

Faire collecter et éliminer ses déchets, au moins une fois par an, par des collecteurs agréés, de façon conforme à la réglementation.



EMBALLAGES SOUILLÉS (BIDONS, AÉROSOLS,...)



CHIFFONS SOUILLÉS



SOLVANTS DE NETTOYAGE USAGÉS



CARTOUCHES JET D'ENCRE ET TONERS



BOÎTES D'ENCRE



DÉCHETS LIQUIDES OU PÂTEUX



CHIMIES PLAQUES USAGÉES



SOLUTION DE MOUILLAGE USAGÉE



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



EAUX DE DÉGRAVAGE (SÉRIGRAPHIE)

2



### SÉCURISATION DES STOCKAGES DE LIQUIDES DANGEREUX

Sécuriser le stockage des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ou non.

3



### NON UTILISATION DE PRODUIT TOXIQUE

Ne pas utiliser de produits étiquetés "toxiques" (symbole "tête de mort").

4



### SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

Mettre en place une communication spécifique en interne autour d'Imprim'Vert® afin de sensibiliser l'ensemble du personnel. Pour les entreprises dont l'activité est principalement l'impression numérique, mettre en place des actions de sensibilisation environnementale à destination de sa clientèle.

5



### SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SITE

Instaurer un suivi trimestriel de ses consommations énergétiques et transmettre ce relevé à chaque renouvellement de la marque.